

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 07/11/2023

### I - Ouverture de la séance

En ce jour du 07/11/2023, le conseil d'administration se réunit sur proposition du chef d'établissement pour une séance ordinaire sous la présidence de M<sup>me</sup> GENEIX FLORENCE. La séance commence à 17 h 50.

Sont absents et excusés :

M. CONTE BENJAMIN (Elève), Mlle DOS REIS LOLA (Eleve) remplacé par M. SALVADOU SALOMON (Elève), Mlle ENFRIN OCEANE (Eleve), M. GUERARD GAEL (Eleve), Mme MOYA ISABELLE (Parents d'élèves) remplacé par M. PALOU LAURENT (Parents d'élèves).

Sont absents et non excusés :

M. ALEXIS PIERRE FRANCOIS (Chargé de développement Pôle Nautisme), Mme CHAIX CAROLE (Mairie de Canet), M. MANAS CHRISTOPHE (Conseiller Régional), M. MOLI SAMUEL (Conseiller Régional), M. PORTES JEAN MARIE (Intercommunalité).

Pour plus de détails sur la liste complète des présents, titulaires ou suppléants, consulter la feuille de présence.

Le nombre de présents en début de séance est de 22 pour un quorum de 16.  
Le conseil d'administration peut siéger valablement.

La prise de notes et la rédaction du compte rendu du présent conseil d'administration sont effectuées par : **MME CASTELLO MARIE JOSEE CPE**

## II - L'ordre du jour

### Point N° 1 - ADOPTIONS DES DEUX PRECEDENTS COMPTES RENDUS

#### Adoption du compte-rendu du CA du 04/07/2023 :

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 21

#### Adoption du compte-rendu du CA extraordinaire du 20/09/2023 :

Vote : Contre : 0 Abstention : 5 Pour : 16

### Point N° 2 - INSTALLATIONS DES INSTANCES

#### 2 - 1 - REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

##### Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration approuve le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration

##### Remarques et commentaires :

Madame Geneix explique quelques généralités (durée maximum des CA, vote, partage des voix)

##### Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	21	Nombre de votes POUR :	21
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

#### 2 - 2 - CONSEIL PEDAGOGIQUE

##### Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration approuve la composition du Conseil Pédagogique

##### Remarques et commentaires :

Madame Geneix explique qu'il se réunit une fois par trimestre. C'est une instance interne qui traite des sujets de fond. C'est une émanation du corps professoral et éducatif et il n'a pas de pouvoir délibératif propre.

Madame Sanchez demande si, dans certains cas, il peut être élargi. Madame Geneix répond par l'affirmative mais, pour rester en conformité avec les textes, les parents ne siègent pas au conseil pédagogique.

##### Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	21	Nombre de votes POUR :	21
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

## 2 - 3 - COMMISSION VIE EDUCATIVE

### Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration approuve la composition de la Commission Educative

### Remarques et commentaires :

Elle se déroule en journée pour avoir la disponibilité des parents, des professeurs et des élèves. Il y en a très peu durant l'année scolaire. Il est intéressant d'avoir l'expression de la communauté éducative. Il est possible d'inviter d'autres personnels comme par exemple l'infirmière, les psy-En, l'assistante sociale si besoin.

### Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	21	Nombre de votes POUR :	21
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

## 2 - 4 - CONSEIL DE DISCIPLINE

### Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration approuve la composition du Conseil de Discipline

### Remarques et commentaires :

Conseil de discipline :

Il est adossé à des textes de constitution.

Les échanges sont généralement assez puissants et il est important d'avoir la représentation de toute la communauté scolaire. L'analyse de tous les participants est importante. Dans notre établissement, la fréquence des conseils de discipline est heureusement assez restreinte.

Madame Geneix remercie les personnes qui s'y engagent en particulier les élèves qui font preuve d'une grande maturité. Ils sont un complément de la parole de l'adulte. Il est par ailleurs possible d'inviter des personnes qui ne votent pas telles que l'assistante sociale, l'infirmière par exemple.

### Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	21	Nombre de votes POUR :	21
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

## 2 - 5 - COMMISSION EDUCATION A LA SANTE ET A LA CITOYENNETE

### Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration approuve la composition du CESC

### Remarques et commentaires :

Il se réunit une fois par an. Il valide le programme de prévention sur les thématiques sur la

citoyenneté, la santé, la sécurité. Les partenaires associatifs y participent ce qui permet de renouer des contacts avec eux.

**Résultat du vote de la délibération :**

Nombre de votants :	22	Nombre de votes POUR :	22
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

**2 - 6 - COMMISSION HYGIENE ET SECURITE****Enoncé de la délibération :**

Le Conseil d'Administration approuve la composition du Comité Hygiène et Sécurité

**Remarques et commentaires :**

C'est une commission active de vigilance, de synthèse, de restitution.

Madame Sanchez demande s'il manque des suppléants, est-il possible de rajouter des personnes ?

Madame Geneix répond par l'affirmative.

Messieurs Moreno et Chatard sont rajoutés comme membres de cette commission.

**Résultat du vote de la délibération :**

Nombre de votants :	22	Nombre de votes POUR :	22
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

**2 - 7 - CONSEIL VIE LYCENNE****Enoncé de la délibération :**

Le Conseil d'Administration approuve la composition du CVL

**Remarques et commentaires :**

Il se réunit avant chaque CA. Madame Grassaud, CPE, est en charge du pilotage du CVL. Madame Geneix insiste sur les objectifs contradictoires entre l'obligation de présence en cours et la valorisation de l'engagement des lycéens qui les obligent à participer à des réunions de travail pendant les heures de cours.

Madame Mialou propose que les réunions soient programmées de 16h45 à 17h40. Monsieur Lahogue remarque qu'une heure de travail peut ne pas suffire.

Monsieur Chatard se propose pour être membre du CVL.

**Résultat du vote de la délibération :**

Nombre de votants :	22	Nombre de votes POUR :	22
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

## 2 - 8 - NON CREATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

### Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration approuve la non création de la Commission permanente

### Remarques et commentaires :

Depuis 3 ans, on peut ne pas la réunir. Madame Geneix propose de ne pas la créer car les décisions qui y sont prises deviennent souveraines alors que peu de membres y siègent par rapport au CA.

### Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	22	Nombre de votes POUR :	22
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

## Point N° 3 - AFFAIRES FINANCIERES

### 3 - 1 - DELEGATION DE SIGNATURE POUR LE CHEF D'ETABLISSEMENT

#### Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions des articles L2123-1-1° et R2123-1-1° du code de la commande publique du 1er avril 2019 d'autre part.

#### Remarques et commentaires :

Après lecture du texte, Madame Geneix explique que cela concerne des marchés annuels non reconductibles dans la limite de l'ouverture des crédits au budget

#### Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	22	Nombre de votes POUR :	22
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

### 3 - 2 - CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDES

#### Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration approuve la convention de groupement de commandes

#### Remarques et commentaires :

Madame Lewkowicz la présente Il s'agit de passer des commandes groupées entre une cinquantaine d'établissements pour des achats de denrées pour la cantine. L'adhésion est de 50 euros par an pour le lycée et permet d'obtenir des prix moins élevés.

**Résultat du vote de la délibération :**

Nombre de votants :	22	Nombre de votes POUR :	22
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

**3 - 3 - CONVENTION PSYCHOLOGUE SCOLAIRE****Enoncé de la délibération :**

Le Conseil d'Administration approuve la convention avec la psychologue M HENRY

**Remarques et commentaires :**

Madame Geneix souligne l'efficacité de ce projet dont le financement est partagé entre la MDL et le lycée.

Une conférence de Monsieur Sébastien Henry, psychologue clinicien, est proposée jeudi 09/11 pour les personnels. Une conférence à l'attention des parents sera proposée plus tard.

Monsieur Henry est présent au lycée les vendredis matins. Le planning d'inscription est tenu par les CPE.

Monsieur Henry ne se substitue pas à un psychologue libéral, il donne un premier diagnostic puis incite l'élève à entamer un traitement de fond.

A la question d'un parent d'élève pour savoir si Monsieur Henry intervient en tant que libéral ou à travers une association, Madame Geneix répond qu'il intervient en libéral.

**Résultat du vote de la délibération :**

Nombre de votants :	22	Nombre de votes POUR :	22
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

**3 - 4 - CONVENTION MLDS LABO****Enoncé de la délibération :**

Le Conseil d'Administration approuve la convention MLDS LABO

**Remarques et commentaires :**

Madame Favre travaille sur la remobilisation des jeunes, sur l'estime de soi. Elle mène notamment deux actions : LABO et le service civique combiné.

Madame Geneix remercie la mairie de Canet qui prête gracieusement la Maison des Jeunes et insiste sur la puissance de ce projet mené à bien grâce au dynamisme de Madame Favre.

**Résultat du vote de la délibération :**

Nombre de votants :	22	Nombre de votes POUR :	22
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

### 3 - 5 - CONVENTION PARTENARIAT DECROCHAGE SCOLAIRE

**Enoncé de la délibération :**

Le Conseil d'Administration approuve la convention MLDS DECROCHAGE SCOLAIRE

**Résultat du vote de la délibération :**

Nombre de votants :	22	Nombre de votes POUR :	22
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

### 3 - 6 - CONVENTION CLUB MUSIQUE

**Enoncé de la délibération :**

Le Conseil d'Administration approuve la convention Club de Musique

**Remarques et commentaires :**

Ce club a été créé en fin d'année scolaire précédente. C'est un atelier très dynamique mené par Monsieur Ditsch au lycée et à Canet : une représentation a lieu au théâtre de Canet pour laquelle la Mairie prête gracieusement le lieu.

Jusqu'à présent, le club de musique était tributaire de la MDL mais compte tenu de la maturité des musiciens, du dynamisme de l'activité une association de type loi 1901 a été créée.

Le lycée s'engage à verser une somme à l'association (400 euros). La MDL a cédé officiellement tous les instruments au club de musique.

**Résultat du vote de la délibération :**

Nombre de votants :	22	Nombre de votes POUR :	22
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

### 3 - 7 - ATTRIBUTION LOGEMENTS DE FONCTION

**Enoncé de la délibération :**

Le Conseil d'Administration approuve l'attribution des logements

**Remarques et commentaires :**

N'est votée que la répartition des logements.

Le logement 3 est vacant. Jusqu'à présent il était occupé par Monsieur Lasnet. Il est proposé d'y loger la responsable de restauration à son arrivée.

**Résultat du vote de la délibération :**

Nombre de votants :	22	Nombre de votes POUR :	22
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

**3 - 8 - PROTOCOLE FONDS SOCIAUX****Enoncé de la délibération :**

Le Conseil d'Administration approuve le protocole des fonds sociaux

**Remarques et commentaires :**

Madame Lewkowicz présente les protocoles sur les fonds sociaux. Madame la DASEN a modifié la circulaire. Il s'agit de simplifier les demandes : « les fonds sociaux pour la réussite scolaire ». L'annexe 1 sera mise en ligne. Le dossier sera téléchargeable par les parents.

La commission se réunit au moins une fois par trimestre. En cas d'urgence, les fonds peuvent être attribués avant la réunion de la commission.

Elle est composée du chef d'établissement, CPE, gestionnaire et son adjoint, assistante sociale. Un bilan annuel sera présenté au CA.

Madame Vincent demande s'il y a une enveloppe maximum. Il lui est répondu que oui. Le lycée reçoit deux notifications par an.

**Résultat du vote de la délibération :**

Nombre de votants :	22	Nombre de votes POUR :	22
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

**3 - 9 - POSSIBILITE DONS**

Après proposition du projet d'ordre du jour au conseil d'administration, celui-ci a décidé de ne pas traiter ce point lors de cette séance.

**3 - 10 - ANNEXE FINANCIERE VOYAGE BERLIN****Enoncé de la délibération :**

Le Conseil d'Administration approuve les modalités de financement du voyage scolaire à destination de BERLIN. Vote de la participation des familles.

**Remarques et commentaires :**

Madame Vincent remarque qu'il y a un problème de budget et pose la question suivante : si le budget du lycée est limité pourquoi faire des voyages ?

Madame Geneix rappelle que le lycée n'est pas en faillite mais n'a pas eu de gestionnaire depuis le mois d'avril et a donc rencontré des problèmes techniques dans le suivi des dossiers de voyages.

Madame Crapet demande pourquoi certains voyages sont validés et d'autres ne le sont pas.

Madame Geneix rappelle la création d'une commission « activités pédagogiques », que les dépenses relatives aux voyages ne sont pas du giron de la Région mais doivent être prises dans des crédits d'état. Cette commission a créé une charte pour essayer d'optimiser les dépenses. La priorité des dépenses se tourne vers la viabilisation et l'entretien du lycée.

Le lycée a dégagé une enveloppe qui permet, de manière raisonnable, de maintenir une vie éducative. Madame Geneix explique que nous avons mis des principes, nous avons essayé d'optimiser une plus-value éducative, mais, effectivement tout n'est pas possible.

Les frais de transport ont augmenté de 30 à 40 % mais pas les salaires des familles, il n'est donc pas possible de financer tous les projets.

Le contexte économique a changé (inflation) et nous avons des arbitrages à faire : nous sommes responsables d'un équilibre budgétaire. C'est pour cette raison que tous les projets des enseignants ne sont pas présentés en CA.

Madame Geneix rappelle que la Région donne une subvention supplémentaire pour les dépenses d'énergie mais en contrepartie elle étudie les dépenses de l'établissement.

Un parent d'élève remarque que la participation de 600 euros demandée aux familles est élevée. Madame Lewkowicz précise que le devis était un peu plus élevé au départ, que les familles ont des facilités de paiement et peuvent, le cas échéant faire appel au FSL.

Monsieur Lahogue précise que dans ce cas, ce voyage s'adresse à des élèves de la section euros pour qui l'établissement doit obligatoirement organiser un voyage. La destination de Berlin a donc été retenue.

Madame Sanchez remarque que depuis 30 ans, c'est toujours le même débat...

Un parent d'élève demande s'il n'est pas possible de rechercher d'autres sources de financement. Monsieur Lahogue répond qu'il existe le pass culture et les projets Erasmus. Madame Geneix s'interroge sur l'année prochaine, sur l'éventualité de trouver des destinations plus proches...

#### Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	22	Nombre de votes POUR :	15
Nombre d'abstention :	4	Nombre de votes CONTRE :	3

La délibération est adoptée.

### 3 - 11 - ANNEXE FINANCIERE ECHANGE SEVILLE

**Enoncé de la délibération :**

Le Conseil d'Administration approuve les modalités de financement de l'échange scolaire à destination de SEVILLE . Vote de la participation des familles.

**Résultat du vote de la délibération :**

Nombre de votants :	22	Nombre de votes POUR :	21
Nombre d'abstention :	1	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

### 3 - 12 - ANNEXE FINANCIERE VOYAGE PARIS

**Enoncé de la délibération :**

Le Conseil d'Administration approuve les modalités de financement de l'échange scolaire à destination de PARIS . Vote de la participation des familles.

**Remarques et commentaires :**

Madame Vincent s'interroge sur la pertinence de la promenade en bateaux-mouches. Madame Mialou, organisatrice du voyage, explique que ce sont les professeurs qui organisent intégralement ce voyage, qu'ils ne passent pas par un prestataire de voyages.

Le transport se fait en train, le logement est prévu en auberge de jeunesse et ce projet concerne une classe entière. Des visites de monuments du patrimoine national sont au programme ce qui inclut, en effet, une promenade en bateaux-mouches.

**Résultat du vote de la délibération :**

Nombre de votants :	22	Nombre de votes POUR :	16
Nombre d'abstention :	2	Nombre de votes CONTRE :	4

La délibération est adoptée.

## Point N° 4 - VIE ETABLISSEMENT

### 4 - 1 - PLAN RCD

**Enoncé de la délibération :**

Le Conseil d'Administration approuve le plan RCD

**Remarques et commentaires :**

Madame Geneix explique qu'il s'agit de l'année 0. Nous démarrons dans ce système. Nous aurons le recensement des heures manquées et nous pourrons les analyser ultérieurement.

**Résultat du vote de la délibération :**

Nombre de votants :	22	Nombre de votes POUR :	16
Nombre d'abstention :	4	Nombre de votes CONTRE :	2

La délibération est adoptée.

#### 4 - 2 - PLAN SANTE MENTALE

##### **Enoncé de la délibération :**

Le Conseil d'Administration approuve le plan Santé mentale

##### **Remarques et commentaires :**

Le CVL a eu l'an dernier une subvention suite à un appel à projets. C'est un marqueur du lycée de s'engager dans la question de la santé mentale. C'est un sujet de préoccupation et de mobilisation du lycée.

##### **Résultat du vote de la délibération :**

Nombre de votants :	22	Nombre de votes POUR :	22
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

#### 4 - 3 - VENTILATION IMP 2023 2024

##### **Enoncé de la délibération :**

Le Conseil d'Administration approuve la ventilation des IMP

##### **Remarques et commentaires :**

Elles ne sont pas nominatives mais elles indiquent des missions.

Madame Crapet remarque que les coordonnateurs de discipline ont tous la même IMP alors qu'il y a beaucoup plus de travail dans certaines disciplines que dans d'autres. Ce n'est donc pas équitable de donner la même IMP à toutes les matières.

Madame Vincent confirme qu'en SVT et physiques-chimie il y a beaucoup de travail.

Madame Mialou rappelle que précédemment les coordonnateurs des autres matières autres que SVT et physiques-chimie ne recevaient aucune IMP.

Madame Geneix propose de s'entretenir avec les coordonnateurs de SVT et physiques-chimie ultérieurement pour étudier cette situation.

Madame Sanchez s'interroge sur le fait que certaines missions apparaissent en IMP. Pourquoi ne s'agit-il pas de PACTES ? Pour elle, ce n'est pas clair.

Madame Geneix rappelle que les IMP sont conformes à la réglementation, cela est transparent. La seule autonomie réside dans l'IMP pour le secrétariat d'examen.

**Résultat du vote de la délibération :**

Nombre de votants :	22	Nombre de votes POUR :	18
Nombre d'abstention :	3	Nombre de votes CONTRE :	1

La délibération est adoptée.

**4 - 4 - INFORMATION SUR LES PACTES****Pour information :**

Madame Geneix rappelle que le Ministère incite les enseignants à s'engager dans des RCD à travers des PACTES.

**4 - 5 - CALENDRIER DES EXAMENS****Pour information :**

Le calendrier des examens est présenté en séance.

**Point N° 5 - QUESTIONS DIVERSES****Pour information :**

Des motions sont présentées de la part des enseignants :

- 1) Ils souhaitent revenir sur la suppression de l'EDS « anglais monde contemporain »
- 2) Ils s'interrogent sur le calendrier scolaire et la densité de travail qu'il induit.
- 3) Ils s'inquiètent quant à la préparation des élèves au grand oral.
- 4) Ils s'interrogent sur le choix des voyages retenus.
- 5) Ils souhaitent, à travers une déclaration, alerter sur l'état du lycée depuis septembre 2023 : suppression de voyages, perspective de 2 classes de 2nde GT en moins à la rentrée 2024. Les conditions de travail des personnels se dégradent, la communication avec la Direction est ouverte mais « les personnels se sentent écoutés mais non entendus ».
- 6) Au sujet des Terminales Bac Pro : leur année scolaire sera « chamboulée » au vu du découpage prévu entre enseignement, périodes de stage et sessions d'examens. Cela risque d'entraîner des difficultés majeures pour des élèves a priori déjà fragilisés.

### III - Conclusion

En conclusion, Madame Geneix remercie tous les participants.  
La séance est levée à 20h00.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance du conseil d'administration est levée à 20 h 00.

Le(s) responsable(s) de la prise de notes

La Présidente



Mme GENEIX FLORENCE

## MOTION

Nous, enseignants du lycée Rosa LUXEMBURG, déplorons et regrettons le choix de la Direction de supprimer l'EDS Anglais Monde Contemporain. Ouvert en classe de première il y a quatre ans, les effectifs y étaient en progression.

Les deux EDS d'Anglais ne sont pas identiques. Ils ont des objectifs pédagogiques radicalement différents et préparent à des études post-bac, elles mêmes très différentes (Sciences politiques, journalisme, LEA pour l'AMC, littérature, histoire, art, cinéma pour la LLCE).

Le nombre d'élèves était suffisant pour maintenir cet EDS en 1<sup>o</sup> cette année en Terminale l'an prochain.

Cette suppression entraîne l'impossibilité du choix pédagogique pour nos élèves ainsi qu'une réduction de leur choix d'orientation, l'AMC étant présent dans la quasi-totalité des lycées des P.O. Elle est due à une anticipation d'une DHG moins importante pour l'année 2024-2025 en raison de la disparition de deux classes de seconde (modification de la carte scolaire)

Nous regrettons vivement que la Direction n'ait pas insisté auprès des services du rectorat pour obtenir seulement quelques heures supplémentaires.

✓ MOTION

Nous, personnels enseignants du lycée Rosa LUXEMBURG de CANET en ROUSSILLON, nous interrogeons sur le calendrier des épreuves du BAC.

Afin d'éviter une surcharge de travail pour un certain nombre de collègues, il serait judicieux d'organiser une répartition équitable des corrections des épreuves (écrit et oral), du Grand oral et de l'oral de contrôle.

✓ MOTION

Nous, personnels enseignants du lycée Rosa LUXEMBURG de CANET en ROUSSILLON, nous interrogeons sur les choix retenus par la Direction d'écarter certaines sorties pédagogiques et certains voyages.

L'explication fournie par la Direction est le budget prévisionnel pour l'année 2024, budget qui, par ailleurs, ne nous a pas été communiqué dans son intégralité.

Dans le cas d'une réelle difficulté, soit le budget prévisionnel ne permet aucun voyage pédagogique, soit il les permet tous, soit seules les sections euros voyagent. En effet, il n'y a aucune justification pédagogique retenue pour écarter tel ou tel voyage étant donné que ceux-ci sont proposés à des élèves provenant de série différentes et répondent à des objectifs pédagogiques différents et complémentaires.

Nous regrettons que la Direction choisissent de ne pas financer toutes les sorties et tous les voyages pédagogiques d'autant plus que les raisons invoquées ne reposent nullement sur des choix pédagogiques. Nous regrettons également qu'elle ne demande aucune enveloppe financière afin d'assurer le financement de l'intégralité du volet culturel proposé, chose qui n'est pas en concordance avec les propos de M Pap NDIAYE précédent ministre de l'éducation nationale, qui encourageait très vivement les établissements scolaires à tout mettre en œuvre pour permettre sorties et voyages pédagogiques.

MOTION

Nous, personnels enseignants du lycée Rosa LUXEMBURG de CANET en ROUSSILLON, nous inquiétons quant à la préparation de nos élèves pour le Grand oral.

Par expérience, nous avons constaté que le non encadrement du travail des élèves induit une prestation de très faible qualité, chose que nous ne voulons pas.

Nos élèves ont encore besoin d'un accompagnement pédagogique encadré afin de valoriser leurs compétences au moment de cette épreuve dont le coefficient est très important (10)

En conséquence, nous demandons soit un allègement du programme des écrits afin de consacrer les dernières semaines à la préparation du Grand oral, soit un véritable fléchage horaires de 6 heures par semaine pendant au moins 4 semaines.

## Motion sur la proposition de réforme de la voie pro

Cette motion est présentée en ce jour, car notre inquiétude quant à la réussite de nos élèves avec ce qui se profile pour eux est grande.

Le gouvernement n'apprend pas encore une nouvelle fois de ses échecs. Après avoir reconnu qu'il s'était trompé pour les épreuves de spécialités du mois de mars, il récidive avec les annonces de notre ministre déléguée chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels Carole Grandjean. L'année de terminale de Bac Pro va se voir complètement chambouler si tout est mis en place.

L'année de terminale va ressembler à une mauvaise pièce de théâtre en 6 actes :

- Premier acte, la période de **septembre à mars** serait exclusivement consacrée aux cours, sans aucune période de formation en milieu professionnel (PFMP). Durant cette période, l'ensemble des CCF de Maths-Sciences, Langues, Arts Appliqués et EPS devront se dérouler.
- Deuxième acte, les épreuves ponctuelles de Français, Histoire-Géographie- EMC et d'Eco-Gestion, qui étaient au mois de Juin, seront **avancées au mois de mars**.
- Troisième acte **de mars à mai**, les élèves partiront en PFMP obligatoire de 6 semaines.
- Directement **après les PFMP en mai**, les élèves passeront les épreuves ponctuelles et les CCF d'enseignement professionnel sans aucune période de révision et après 10 semaines sans cours. Ceci est méconnaître nos élèves qui ont souvent des difficultés et besoin de soutien avant ces épreuves à fort coefficient.
- Par la suite les élèves auront deux choix :
  - **Six semaines de PFMP** (rémunérées) pour les élèves qui veulent intégrer directement le milieu professionnel après le bac,
  - **Six semaines de cours** supplémentaires pour préparer les élèves qui souhaitent poursuivre leur étude.

Connaissant nos élèves, le choix risque d'être rapide entre gagner 600 euros et ne rien toucher.

- Dernière acte **début juillet**, les élèves reviendront passer la PSE et l'oral de chef d'œuvre près 3 mois et demi sans cours.

Quid de cette réforme ? Quand est-ce-que les élèves passent l'épreuve de rattrapage si on finit la première semaine de juillet.

### Inquiétudes concernant les élèves :

Nos inquiétudes portent en premier sur nos élèves qui sont souvent en difficulté aussi bien scolairement que socialement. Ces mêmes élèves qui ont connu la perte de un an de formation lors du passage au bac en trois ans, se voient perdre une demi-année de plus. Ce choix se fait **au détriment de l'enseignement général** qui fait tant défaut à nos élèves par la suite.

De plus, pour les épreuves professionnelles à fort coefficient qui se passent après le premier stage, les élèves n'auront pas le temps de réviser et de se préparer avec les professeurs.

En définitif, ce détricotage de l'année de terminale montre la méconnaissance de notre gouvernement des élèves du lycée professionnel et pose le souci de la réussite de nos élèves à l'examen.